



Conditions générales de vente (CGV) Trucker & Country-Festival GmbH

A l'achat de ce billet d'entrée, l'acheteur se déclare d'accord avec les conditions du contrat de vente de la société organisatrice (également nommée «organisateur» ci-dessous) suivantes:

1. Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent entrer au festival qu'en compagnie d'un représentant légal. Nous recommandons de protéger les enfants de moins de 8 ans contre des niveaux sonores élevés. Les concerts sous la Grande tente des fêtes peuvent atteindre un ordre de grandeur de 100 dB. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'atteintes à la santé, auditive ou autre, des spectateurs en cas de non observation des précautions.
2. L'organisateur n'a aucune influence sur la conception, la longueur et le volume des éléments individuels du programme. Un haut volume sonore au cours des concerts peut constituer un danger potentiel de préjudice pour la santé en général et pour le système auditif en particulier.
3. Le festival se déroule par tous les temps en plein air. Il est absolument nécessaire de suivre les consignes du personnel de la société organisatrice. De plus, les affiches et les consignes des personnes chargées de l'ordre et de la sécurité sur place sont à observer, de même que les indications données sur la page internet officielle de l'organisateur. www.trucker-festival.ch
4. Des prétentions de dommage et intérêts en cas de violation positive de contrat, d'erreurs commises lors de la conclusion d'un contrat et d'actes délictueux sont exclues, dans la mesure où la société organisatrice, ses représentants légaux ou auxiliaires d'exécution n'ont pas agi intentionnellement ou par négligence grossière. Les prétentions de dédommagement en cas d'impossibilité ou de délai dans les prestations en cas de faute légère sont limitées à la compensation du préjudice prévisible.
5. L'introduction dans l'enceinte de récipients de verre ou de canettes d'aluminium, d'articles pyrotechniques, de flambeaux ainsi que d'armes en état de marche est généralement interdite. (Les armes de décoration ou inutilisables en tant qu'accessoires de tenue western sont admises). Les contrevenants seront expulsés de l'enceinte du festival. Des contrôles seront effectués durant le festival.
6. Le droit de refuser l'accès à un spectateur pour de justes motifs et contre remboursement du montant payé pour l'entrée est réservé.
7. Les prises de sons, de films et de vidéos en vue d'une exploitation et d'une utilisation autant commerciale que privée durant les concerts sous la Tente des fêtes sont généralement interdites. Des prises de vue sont permises dans des cas exceptionnels, sur préavis et seulement avec l'accord explicite de l'artiste en concert. En cas de non-respect de cette interdiction, la société organisatrice se réserve explicitement le droit de revendiquer des prétentions juridiques complètes. Le spectateur est par ailleurs conscient et par là d'accord qu'à fins de publicité pour le festival ainsi que pour des buts de sécurité et de répression des infractions pendant le festival, des prises de vue vidéos seront tournées sur l'enceinte du festival et dans la zone d'entrée.
8. Il n'y a aucune interdiction générale pour les chiens et les animaux domestiques au festival. Nous n'encourageons pas pour autant la venue d'animaux domestiques quels qu'ils soient ! Les maîtres doivent décider par eux-mêmes s'ils veulent soumettre leur animal au stress du bruit, de la foule et de l'asphalte surchauffé ou pas. Mais c'est toujours mieux si les gens prennent leur chien ou autre avec eux au Village Western plutôt que de le laisser dans la voiture fermée ! La société organisatrice se réserve le droit de refuser l'entrée aux animaux domestiques sous la Tente de fête (volume jusqu'à 100 dB).
9. A l'entrée dans l'enceinte du festival, le billet sera oblitéré.



Conditions générales de vente (CGV) Trucker & Country-Festival GmbH

10. Une relation contractuelle réalisée par l'achat d'un billet d'entrée ne concerne que et exclusivement que l'acheteur et détenteur du billet d'entrée et la société organisatrice.
11. Le remboursement du billet d'entrée n'intervient que lors d'une annulation générale de la manifestation. Le montant maximum du remboursement équivaut à la valeur du billet d'entrée. Des conditions météorologiques défavorables éventuelles ne constituent pas un motif de remboursement total ou partiel du prix du billet.
12. L'échange de billets d'entrée déjà achetés est généralement exclu.
13. L'acheteur du billet acheté directement auprès du Trucker & Country Festival GmbH/Jungfrau World Events GmbH est tenu de le contrôler immédiatement après sa réception. Des billets endommagés ou une différence constatée entre les billets commandés et ceux reçus par poste ou électroniquement doivent être annoncés par l'acheteur au Trucker & Country Festival GmbH dans les trois jours ouvrables. Si l'acheteur néglige de l'annoncer, les billets sont considérés comme acceptés. (Art 201 CO)
14. La société organisatrice s'arrogue le droit de déplacer la manifestation, en lieu et/ou en temps. Il n'existe aucun droit au remboursement de la valeur du billet d'entrée dans le cas mentionné ci-dessus. La société organisatrice s'arrogue le droit de modifier les horaires de la manifestation sans préavis. Elle décline toute responsabilité en cas de retards lors de celle-ci.
15. La société organisatrice s'arrogue le droit de modifier le programme sans préavis.
16. Des changements de programme peuvent se produire durant les festivals. L'organisateur s'efforce dans tous les cas d'annulation d'un artiste ou d'un groupe de le remplacer par un artiste/groupe de même qualité. Il n'existe aucun droit de recours pour le spectateur en cas d'annulation d'un artiste/groupe. Le nombre de visiteurs sur le site de la manifestation sera limité à la capacité d'accueil maximale autorisée par les autorités. En cas de dépassement du volume d'accueil autorisé, l'organisateur peut limiter temporairement le droit d'entrée. Cela ne donne droit à aucune prétention de remboursement partiel du prix du billet.
17. Pour raisons de sécurité, la société organisatrice peut faire évacuer des zones de stationnement, de camping ou autre zone de l'enceinte du festival ou en barrer l'entrée sans que cela donne droit à une prétention à un remboursement partiel ou total du prix du billet. Les consignes de l'organisateur s'y rapportant ou celles du personnel d'ordre et de sécurité habilité sont à suivre impérativement, afin d'éviter tout risque de danger de vie ou de mort.
18. Veuillez s.v.p respecter les indications des forces de l'ordre lors du parcage. Pensez plutôt à utiliser les transports publics et la navette gratuite du festival, par respect pour l'environnement.
19. Le détenteur d'un billet d'entrée parque son véhicule à ses risques et périls.
20. La société organisatrice ne prend aucune responsabilité pour les objets perdus ou volés.
21. L'achat de billets en vue de la revente est de manière générale interdit.
22. N'achetez les billets d'entrée que dans des postes de revente agréés.

Interlaken © Trucker & Country-Festival GmbH.